

Sujet : [INTERNET] Consultation publique dossier Sud environnement Saint Dézéry

De : Frederic SALLE LAGARDE <frederic.salle@hotmail.fr>

Date : 12/01/2024 12:52

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je souhaite par la présente apporter mon avis sur la consultation publique concernant la société Sud Environnement à St Dézéry.

Habitant à l'entrée de cette commune, Maire de Moussac et Vice-Président de la CCPU, je me sens très concerné par cette consultation, et par la pérennité de cette entreprise sur notre territoire.

En effet l'on parle ici d'une activité de recyclage, peu développée dans notre secteur et pourtant indispensable à l'avenir de nos actions pour le climat. On ne peut pas dire porter l'écologiste au cœur de nos problèmes et empêcher les entreprises qui agissent concrètement pour cela.

Je suis très heureux d'avoir en local une entreprise de recyclage, c'est-à-dire sans long parcours à faire en camions, l'alternative étant des centres de traitement beaucoup plus éloignés ce qui est une contradiction évidente avec la décarbonation qui nous est demandée à corps et à cris.

Tout aussi important en tant qu' élu local et intercommunal, comment ne pas me réjouir de la création d'emploi sur notre territoire, c'est une chose précieuse à notre échelon. Combattre le développement d'une activité locale c'est combattre la vie locale. Ce serait encore une fois enfoncer un peu plus l'Uzège en zone de résidences secondaires pour troisième âge.

Préserver les entreprises de nos villages, c'est essentiel.

Concernant les nuisances attribuées aux camions qui sont en charge du charroi lié à l'activité, si elles existent il faut les relativiser. En effet d'autres camions de desserte passent de toute façon, sans parler des livreurs qui se sont infiniment multipliés ces dernières années. Que dire aussi des nombreux et de plus en plus imposants engins agricoles qui sillonnent nos petites routes, jours, nuits, week-end.

Doit-on eux aussi les interdire ? Doit-on se lancer dans un interdit qui relève du deux poids deux mesures ? J'ai la chance sur ma commune d'avoir, débouchant sur la même route départementale la rd 226, la première entreprise de travaux publics du Gard. Cette chance c'est plus de 140 emplois et des centaines de milliers d'euros de revenus pour l'intercommunalité, et oui il y a des camions.

Peut-on croire qu'un élu serait heureux de les voir partir? Les revenus générés sont structurant pour nos projets et nos services publics.

C'est cet ensemble de raison qui me pousse à soutenir cette entreprise qui nous rend journallement un vrai service de proximité.

Bien respectueusement, Monsieur le Préfet.

Frédéric SALLE-LAGARDE

Maire de Moussac

06 32 63 42 60

Président de la Fédération d'Archéologie et d'Histoire du Gard, FAHG;

Président de la Commission des Impôts du Gard, CDVLLP;

Vice-président Communauté des Communes du Pays d'Uzès;

Administrateur de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.